

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 3 mars 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le trois mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absents : Claude PORTAL, excusé, Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Acquisition parcelles C372 et C373 : portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne
- Acquisition de 40 m<sup>2</sup> de terrain à la Brugère pour élargissement de la voie communale : délibération rectificative
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2021/2022 : autorisation de signature
- Extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines à la commune de Paulhac.
- Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis de conduire
- Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2022-2024
- Application du régime forestier sur les parcelles achetées par la commune à Mme GENDRE
- Travaux 2022 en forêts relevant du Régime Forestier
- Préparation des grandes lignes du budget
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 26 novembre 2021.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

#### ➤ Acquisition parcelles C372 et C373 : portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne

Le maire rappelle le projet d'acquérir les parcelles C372 et C373 appartenant à M. Didier CHASSANG.

Il fait savoir que l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser pour toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement.

Il propose donc au conseil de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune.

Pour ce faire le maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de portage et, à postériori, la convention de gardiennage.

*Le conseil municipal décide :*

- de confier le portage foncier des parcelles à l'EPF Smaf Auvergne,
- d'autoriser le maire à signer la convention de portage et, à postériori, la convention de gardiennage.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Acquisition de 40 m<sup>2</sup> de terrain à la Brugère pour élargissement de la voie communale : délibération rectificative**

**M. Pierre-Baptiste FABRE quitte la salle**

Le maire rappelle la délibération du 17 octobre 2020 relative à la régularisation de l'emprise foncière suite à l' élargissement de la voie communale dans le village de la Brugère impactant la propriété de M. Pierre-Baptiste FABRE sur 40 m<sup>2</sup> que ce dernier a décidé de rétrocédait gratuitement à la commune.

Il fait savoir que la notaire demande que la délibération soit rectifiée en précisant que M. Pierre-Baptiste FABRE souhaite céder à l'euro symbolique la parcelle à la commune en lieu et place de « gratuitement ».

Il demande au conseil d'approuver cette modification.

*Le conseil approuve cette modification.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2021/2022 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que la participation soit de 890 euros par enfant pour l'année scolaire 2021/2022 (Pour la commune 3 élèves sont concernés soit 2 670 € de participation).

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

*Le conseil municipal valide cette participation et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines à la commune de Paulhac.**

Le maire présente la demande de la commune de Paulhac de vouloir intégrer le Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.

Il précise que par délibération en date du 19 novembre 2021, le Comité Syndical a accepté à l'unanimité l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome à la commune de Paulhac.

Chaque commune membre devant à leur tour se prononcer sur cette demande d'extension, il sollicite l'avis du conseil municipal.

*Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Paulhac et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour/Coltines.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis de conduire**

Le maire rappelle que dans le cadre du Contrat de cohésion sociale 2018-2020 de Saint-Flour Communauté, un dispositif intercommunal d'aide au permis de conduire a été expérimenté au 1<sup>er</sup> juillet 2019, en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, en situation d'insertion professionnelle, et accompagnés par la Mission Locale des Hautes Terres et reconduit pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire, puis il a été reconduit pour l'année 2021

Afin de poursuivre cette aide en faveur de la mobilité et de l'inscrire dans la durée, le conseil communautaire réuni le 26 janvier dernier a délibéré en faveur de la reconduction de ce dispositif sur la période 2022 - 2026.

Au regard de la compétence communale de l'aide sociale, l'intervention financière de Saint-Flour Communauté repose sur l'engagement préalable de la commune de résidence du bénéficiaire.

L'aide de la commune serait de 200€ par bénéficiaire.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle adhésion et si accord de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

*Le conseil se prononce pour cette adhésion et autorise le maire à signer la convention.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2022-2024**

Le maire fait savoir que l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2022-2024.

Le maire demande au Conseil de décider des projets à déposer pour les années 2022-2023-2024.

*Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :*

<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Aménagement de découverte espace Croix du Fabre</i>	<i>Réfection desserte du lieu-dit Sandoulière</i>	<i>Réhabilitation d'une partie de la conduite en eau potable au village du Peuch</i>
<i>14 245 € HT</i>	<i>35 000 € HT</i>	<i>25 000 € HT</i>

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Application du régime forestier sur les parcelles achetées par la commune à Mme GENDRE**

Le maire expose au conseil que suite à l'acquisition par la commune de biens appartenant Madame Marie-Jeanne BIGOT, épouse GENDRE (acte de vente du 14 octobre 2021) il est nécessaire de faire bénéficier ces terrains du régime forestier pour leur gestion et leur mise en valeur ultérieure, ainsi que pour se mettre en conformité avec l'article L211-1 du Code Forestier.

Il demande au conseil d'approuver l'application du Régime Forestier aux terrains désignés dans le tableau ci-dessous :

<b>Parcelle cadastrale</b>	<b>Surface totale (ha)</b>	<b>Surface à soumettre</b>
A 195	3,9710	3,9710
C 30	0,1080	0,1080
C 32	1,3520	1,3520
C 33	0,8460	0,8460
<b>TOTAL</b>	<b>6,2770</b>	<b>6,2770</b>

*Le conseil approuve l'application du Régime Forestier aux terrains désignés ci-dessus.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Travaux 2022 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier dont certain serait susceptible d'être subventionnés par la région.

Il demande au conseil de faire connaître les propositions de l'ONF qu'il souhaite retenir, et de l'autoriser à solliciter la subvention correspondante.

*Le conseil décide de valider les travaux suivants :*

*-Forêt communale de Fridefont*

- *Création de périmètre sur nouvelles soumissions*

*-Forêt sectionale de Fridefont*

- *Entretien du périmètre en parcelle 18. U*
- *Dépressage manuel en parcelle 20.U*

*Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la région pour les travaux de dépressage pouvant y prétendre.*

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'impositions, Travaux...).

*Le conseil municipal prend les décisions suivantes :*

*Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2021*

*Subventions :*

- *Comité des fêtes : 200.00 €*
- *Association Cantal Amis de la lecture : 20.00 €*
- *CIE Sapeurs-pompiers : 100.00 €*
- *Club des Aînés Ruraux : 500.00 €*
- *Association des Anciens Combattants : 200.00 €*
- *ADMR : 120.00 €*
- *Étape Sanfloraine : 150 €*
- *Association animation entre Bès et Truyère : 80.00 €*
- *ACCA de Fridefont : 200.00 €*
- *Association des donateurs de Sang : 40.00 €*

- Association des Amis de l'Église : 200.00 €
- Musée de la Résistance : 100.00 €
- GVA : 50 €
- AFM - Téléthon : 100 €

*Voir pour subvention ASL du Pradal en fonction des intérêts des emprunts*

Travaux ou acquisitions :

- Desserte du Pouget
- Accès ancienne maison VEDRINE
- Espace croix du Fabre : chemin de découverte
- Aménagement du monument aux Morts de la Bastide
- Acquisition d'illuminations de Noël
- Achat cuve à gasoil
- Porte de la cave du logement du presbytère : changer ou isoler pour stopper le courant d'air
- Ponçage + cirage du parquet de la salle des fêtes

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Proposition de vendre au Conservatoire du Littoral une des parcelles acquises auprès de Mme GENDRE et figurant au BND (8 pour, 1 contre).
- Bilan des travaux du chemin du Pradal.
- Bilan des fêtes de fin d'année (repas de Noël : 31 € / personne – bon d'achat pour les enfants : 25 € / enfant – 5 colis offert aux personnes âgées : 50 €).
- Plantation de 2 arbres (1 tilleul et 1 érable pourpre) à la croix du Fabre pour 330 €.
- Bilan des travaux électriques réalisés par l'entreprise CHARBONNEL dans les bâtiments communaux.
- Prévoir le remplacement de l'évier à la salle des fêtes.
- EDF propose à la vente des parcelles de bois au-dessus du barrage, le conseil décide de ne pas donner suite.
- Présentation des esquisses des panneaux du chemin de découverte de l'espace de la croix du Fabre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,  
(Absent excusé)

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL